

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DU BUREAU EUROPÉEN

Index AI : EUR 01/020/2006 (Public)
ÉFAI
15 novembre 2006

Union européenne. Il faut veiller à ce que la Pologne et la Lettonie respectent les droits des minorités

Si l'Union européenne (UE) souhaite que 2007 soit l'« Année européenne de l'égalité des chances pour tous », elle doit veiller dès à présent à ce que les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) puissent jouir de leur liberté d'expression, de réunion et d'association dans des pays comme la Pologne et la Lettonie.

Malgré plusieurs événements homophobes portés à la connaissance de l'opinion publique, ces actions ou déclarations étant parfois le fait des autorités mêmes de ces États, rien ou presque n'a été entrepris pour remédier à la situation et garantir les droits fondamentaux des LGBT – ce qui préoccupe Amnesty International.

Dans une brochure disponible sur www.amnesty-eu.org, l'organisation recense les événements les plus graves de ces deux dernières années et met en évidence toutes les mesures qui doivent être prises pour que les valeurs et les règles de l'UE trouvent l'écho requis en Lettonie et en Pologne.

« Après avoir tant mis l'accent sur les critères d'adhésion, il importe que l'UE ne fléchisse pas lors même que ces deux pays sont devenus des États membres à part entière », a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International.

En Pologne, la nouvelle responsable du centre de la formation continue des enseignants – l'ancien a été limogé pour avoir accepté un manuel officiel du Conseil de l'Europe traitant de la non-discrimination – a récemment déclaré que l'homosexualité allait à l'encontre de la nature humaine. Ces informations démentent les assurances données par le président polonais lors de sa visite à Bruxelles en août.

En Lettonie, les autorités n'ont pas non plus réussi à convaincre qu'elles ne toléreraient pas les actes homophobes. Leur refus d'autoriser cet été la *Riga Pride 2006*, au motif que la police ne pouvait garantir la sécurité des manifestants, montre de manière inquiétante que les autorités ne s'acquittent pas de leurs obligations. De même, alors que les participants à une conférence de presse organisée dans un hôtel sur les droits des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) étaient agressés par des opposants, ils ont dû attendre deux heures avant l'arrivée d'une présence policière manifeste.

« Si des violences aussi graves ne sont pas prises en considération, un climat de peur et d'intimidation risque de s'établir », a ajouté Dick Oosting.

Dans une lettre adressée à l'UE, Amnesty International lui a demandé de :

- promouvoir le droit à la liberté de réunion, notamment dans le cadre des Marches des fiertés et événements analogues, dans tous les États membres ;
- prendre des mesures concrètes visant à suivre la mise en œuvre des normes de l'UE contre la

discrimination au sein des États membres ;

– veiller à ce que, dans le cadre de la coopération policière en Europe, les agents de la force publique soient formés sur les questions relatives à la violence homophobe.